



Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (**PPBE**) des infrastructures routières de la commune de Bon Encontre est piloté par la Direction des Services Technique de la commune. Un cahier de doléances ainsi que le dossier complet seront mis à votre disposition à l'accueil de la mairie **du 1er mars au 30 avril.**

Vous pouvez également adresser vos remarques à l'adresse suivante :

servicetechnique@ville-bon-encontre.fr

[Consulter le dossier.](#)